

Circulaire d'information

INFCIRC/1266

30 décembre 2024

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le 13 décembre 2024, le Secrétariat a reçu une note verbale de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

N° 4131/35-197-167486

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations ci-après.

Le 13 décembre 2024 au matin, la Fédération de Russie a de nouveau mené une attaque massive contre l'Ukraine, prenant une fois encore pour cible des infrastructures civiles critiques.

Selon des informations préliminaires, 94 missiles et 193 drones ont été utilisés. Ils ont touché 10 régions, endommageant 18 installations, énergétiques pour la plupart. La poursuite des frappes visant les infrastructures énergétiques de l'Ukraine constitue une menace majeure pour la sûreté nucléaire du pays.

L'attaque du 13 décembre a entraîné une diminution de l'énergie transférée par les centrales nucléaires d'Ukraine au système énergétique ukrainien. En particulier, une des tranches, d'une capacité de 1 000 MW, a été déconnectée du réseau et l'énergie produite a été redirigée vers ses auxiliaires. En outre, quatre autres tranches ont été déchargées. Par conséquent, la capacité totale des centrales nucléaires ukrainiennes a diminué de 2,5 GW à cause des bombardements russes.

Un cynisme notable ressort de cette attaque, survenue moins de 24 heures après une réunion extraordinaire du Conseil des gouverneurs de l'AIEA le 12 décembre 2024, que l'Ukraine avait sollicitée afin d'évoquer les menaces critiques pour la sûreté et la sécurité nucléaires engendrées par les tirs de missiles russes.

Durant la réunion, les membres du Conseil des gouverneurs et d'autres États Membres de l'AIEA ont souligné les conséquences graves d'une attaque délibérée sur les infrastructures énergétiques ukrainiennes, notamment sur les installations essentielles à l'exploitation sûre des centrales nucléaires. Les actes de la Fédération de Russie ont été fermement condamnés en tant que violation manifeste des normes et principes fondamentaux de la sûreté nucléaire.

L'attaque flagrante de la Russie sur des infrastructures énergétiques ukrainiennes, notamment sur des postes électriques essentiels à la sûreté des centrales nucléaires, constitue une violation évidente et continue des sept piliers indispensables pour garantir la sûreté et la sécurité nucléaires pendant un conflit armé établis par l'AIEA.

En particulier, le fait que la Russie prenne délibérément pour cible les infrastructures énergétiques nuit au quatrième pilier : « Il doit y avoir une alimentation électrique hors site sécurisée à partir du réseau pour tous les sites nucléaires ». Par son mépris de ces principes fondamentaux, la Russie continue à affaiblir le cadre mondial de sûreté nucléaire et à mettre en péril l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer, dans les meilleurs délais, la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[sceau]

Vienne, le 13 décembre 2024